

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 4 mars 2025

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. PERRIN Marc, Maire, Mmes : AUROUSSEAU Anne-Sophie, JEANGUYOT Danièle, Mme PERRARD Thérèse, MM : DANGUIS Marc, SIROU Grégory, Breugnot François, Lauféron Denis.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente

## I INSTALLATION POTEAUX INCENDIE

Pour permettre la défense incendie du Bourg et compte-tenu des travaux réalisés par le SIAEP de Pannecière ( changement de la conduite entre Vaumery et le Bourg), un devis d'un montant de 1 838.16 € TTC est présenté pour l'installation d'un poteau incendie qui sera implanté à l'intersection de la Route de la Cure avec la Route de Château-Chinon. Accord du conseil.

Le conseil valide aussi le remplacement du poteau incendie de Bussy pour le même montant.

## II PHOTOS ANCIENNES

Le conseil municipal souhaite mettre en valeur des photos anciennes de notre commune, qui pourraient être installées à l'intérieur ( salle communale) comme à l'extérieur ( Eglise, bascule...).

L'entreprise KLS impression a pu réalisé un test sur d'anciennes cartes postales et il serait possible de créer des panneaux de 600 x 500 mm pour un montant approximatif de 80 € TTC l'unité.

Le conseil valide ce projet à l'unanimité et demande aux habitants ayant d'anciennes cartes de bien vouloir les déposer en Mairie. A la suite, un choix des photos à reproduire sera acté par les conseillers.

## III AMÉNAGEMENT DE LA SAINTE PRÈS DU CIMETIÈRE

Il est proposé de retirer le grillage entourant le monument afin de le mettre en valeur.  
Le conseil valide cette proposition

## IV PONT DE MEULEAU

La communauté de communes a transmis un dossier complet concernant la réfection du Pont de Meuleau. Les travaux sur cet ouvrage d'art entrent dans le champ de la compétence voirie et peuvent être subventionnés à hauteur de 60 % par le CEREMA.

Sachant qu'après l'étude approfondie réalisée par un cabinet spécialisé dans ce domaine, des travaux de consolidation seront nécessaires dans les années à venir, le conseil municipal s'engage sur la poursuite de ce dossier et la décision finale ne sera validée qu'après connaissance de l'attribution du montant des subventions.

## V QUESTIONS DIVERSES

Des arbres morts seront coupés pour des raisons de sécurité. Un devis sera sollicité auprès de M. Clovis Martin.



*M. Perrin*